

## Le message de l'Eglise sur la famille et les défis européens

Collège des Bernardins, 17 novembre 2012

---

S.E. Mgr Jean Laffitte

La contribution de cette intervention au débat qui nous réunit depuis deux jours doit faire face à une difficulté paradoxale : d'une part la famille et l'amour des époux qui le présuppose sont porteurs d'une véritable beauté qu'il serait possible de montrer de mille manières, dans le dynamisme amoureux qui unit un homme et une femme – perspective subjective – comme dans les valeurs qui structurent ce que Gabriel Marcel appelait le mystère familial –perspective objective. Les hommes et les femmes dans leur grande majorité entrent naturellement dans cette réalité mystérieuse du fait même de leur condition d'*homo viator* ; d'une telle réalité l'Eglise montre la consistance, elle en nomme l'origine transcendante que le philosophe avait d'ailleurs parfaitement identifiée, et elle y contemple le dynamisme sacramentel, le don d'une grâce spécifique ; pour elle le mariage est aussi une *res sacra*.

D'autre part – second terme du paradoxe – la famille est toujours moins reconnue dans la beauté singulière qui est la sienne, moins honorée dans la plupart des sociétés européennes, et elle n'est plus du tout protégée par des législations qui la relativisent et la dénaturent.

Jamais comme depuis un demi-siècle, l'Eglise ne s'était trouvée dans le passé dans la nécessité d'approfondir non seulement la richesse théologique et spirituelle du mariage, ce qu'elle a évidemment toujours fait, mais encore la dimension anthropologique d'une institution dont la consistance naturelle n'était

remise en question par personne, ni par les philosophes, ni par les juristes ; ces derniers adaptaient les lois non à un changement des mœurs ou à une vague et indéfinie évolution de la société, mais à la nécessaire consolidation d'un lien, lui manifestant ainsi la plus grande estime. L'Eglise fut d'ailleurs précurseur par l'aménagement de sa propre discipline. Après tout, la suppression des mariages clandestins par le Décret *Tametsi* du Concile de Trente, pour ne donner qu'un seul exemple, visait d'abord à protéger le mariage et la famille des dangers que leur faisaient courir justement les mœurs de quelques uns, attirés par des unions multiples. Il faut bien admettre que si l'Eglise a développé sa réflexion sur la dimension naturelle du mariage et de la famille, c'est en raison d'une lacune profonde qui caractérise les deux dernières générations qui se trouvent dans l'incapacité de donner naturellement une réponse claire aux questions fondamentales de l'existence comme celle de l'amour entre un homme et une femme quand il s'incarne dans le projet de former un foyer. Par questions fondamentales, nous nous référons à ces interrogations présentes au cœur des hommes et des femmes et aux aspirations profondes qui s'y trouvent. On se souvient que le Bienheureux Jean-Paul II les appelait parfois les expériences élémentaires. Parmi elles, il citait le désir le plus profond du cœur humain : le désir d'aimer et d'être aimé, et qui s'exprime naturellement par celui de donner naissance à une famille. En bref, dans ce domaine des questions essentielles de l'existence, l'Eglise fait aujourd'hui ce qu'aucune autre institution n'a été en mesure de faire. Le fait qu'elle soit peu entendue, sur ces sujets qui ont cessé d'être consensuels, pose un autre problème que nous essaierons d'évoquer plus avant. Dans le laps de temps imparti à cette communication, je voudrais dire simplement en quoi les conceptions actuelles de l'institution familiale en Europe pose un véritable défi à ce continent, en illustrant quelques uns parmi les éléments de réponse que l'Eglise propose.

Le contexte européen actuel et ses caractéristiques

Il est clair pour tous que nous assistons aujourd'hui en Europe à une véritable décomposition de l'institution familiale. Les symptômes sont connus : augmentation exponentielle du nombre des divorces qui dépasse dans certains pays le nombre des mariages lui-même, cohabitation, juvénile ou pas, devenant un mode de vie alternatif, émergence de tous types de familles, recomposées, monoparentales, et maintenant promotion de familles dites homoparentales. Impossible de faire ici une analyse d'éthique sociale de cet état de fait. Contentons-nous d'observer que cette course vers des modèles absolument inédits dans l'histoire des hommes a été littéralement foudroyante si on la mesure à l'aune des rythmes classiques des évolutions historiques dans les législations sociales.

Il y aurait à montrer comment cette évolution en réalité est allée de pair avec un bouleversement radical à la fois des comportements individuels dans le domaine de l'exercice de la sexualité et de leur sanction par le législateur. Celui-ci a semblé n'avoir plus rien à dire si ce n'est un constat d'impuissance de la grande majorité des responsables civils exprimée par l'affirmation selon laquelle le rôle de la loi est de tenir compte des évolutions de la société.

#### *La famille victime du relativisme de la pensée politique*

Laissons donc l'éthique pour le moment et observons seulement que la famille est comme d'autres valeurs sociales victime du relativisme de la pensée. Comment le définir ? En ce qui concerne notre sujet, on peut dire que le relativisme est lié à l'oubli (oubli volontaire, malheureusement) de la loi naturelle. A cet égard, il est intéressant de relire le discours que le pape Benoît XVI prononça le 5 octobre 2007 devant les membres de la Commission Théologique Internationale. Après avoir affirmé que le fait de vouloir effacer les principes fondamentaux de la loi morale naturelle blesserait radicalement l'ordre démocratique lui-même, il ajouta : lorsque sont en jeu les exigences fondamentales de la dignité de la personne humaine, de sa vie, de l'institution

familiale, de la justice de l'ordonnement social, c'est-à-dire les droits fondamentaux de l'homme, aucune loi érigée par les hommes ne peut bouleverser la norme inscrite par le Créateur dans le cœur de l'homme sans que la société elle-même soit dramatiquement blessée en ce qui constitue son irremplaçable fondement. Nous notons que le Pape cite l'institution de la famille parmi les exigences fondamentales de la dignité de la personne humaine.

### *Négation et déconstruction des structures du mariage et de la famille*

Traditionnellement, il n'y avait pas de différence dans la façon que les autorités civiles et les familles religieuses avaient de comprendre l'institution du mariage et de la famille. Devant le maire comme devant le prêtre, les futurs époux se promettaient mutuellement fidélité et manifestaient leur propos d'accueillir les fruits éventuels de leur amour. Evidemment le mariage était entendu fondamentalement comme l'union d'un homme et d'une femme. L'unique différence consistait dans l'éducation chrétienne qu'un couple chrétien s'engageait à donner à ses enfants. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que dans ce domaine l'Eglise n'a jamais changé. Elle est demeurée parfaitement cohérente s'agissant de valeurs qui étaient admises par tous comme fondamentales. La Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 affirmait dans son article 16 : la famille est le noyau fondamental de la société et de l'Etat et, comme telle, elle doit être reconnue et protégée. Au fond, ce qui était unanimement reconnu c'est d'abord que la famille est un bien pour la société ; qu'elle favorise l'intégration dans la société des futurs citoyens adultes par l'éducation des enfants ; enfin, qu'elle participe à la stabilité du lien social. Cela nous permet d'affirmer que si la famille revêt une telle importance pour la société, c'est parce qu'elle satisfait à un intérêt public et général.

Ainsi, relativiser l'institution familiale revient à fragiliser un fondement essentiel de la vie en société : la famille devient le lieu de la *privacy*, l'espace où

la personne trouve une gratification immédiate pour ses aspirations affectives. La question juridique ici se déplace : à l'autorité civile est reconnu le droit (ou même le devoir) de garantir la liberté des choix privés des individus, et non plus de soutenir l'union qui lui donne son assise et sa cohésion naturelles.

Certes, à l'aube de ce Millénaire, l'institution familiale est encore présente dans de nombreuses sociétés qu'elle cimente et unifie. Elle est cependant dangereusement mise à mal dans les pays occidentaux qui n'en finissent pas de vouloir imposer et exporter leurs modèles sociaux et culturels. Je pourrais ici vous donner l'exemple de plusieurs pays visités récemment : Pologne, Malte, et surtout l'Argentine. En amont de toute réflexion sur la dimension éthique de la question, c'est bien à un modèle anthropologique que nous sommes désormais confrontés : celui qui consiste, en pensant la personne comme une monade isolée et titulaire d'une liberté absolue, à ignorer sa dimension sociale originelle ; on se condamne à ne plus voir dans le mariage et la famille une communauté qui naît justement de cette socialité naturelle de l'homme et de la femme ; le risque social est le désintérêt politique pour la sauvegarde de l'institution conjugale et familiale qui cesse d'être, aux yeux des gouvernements, substantiellement liée au bien commun et donc digne d'être défendue et promue. Il faudrait aussi pouvoir développer ici ce que la disparition du lien stable peut avoir en termes de démographie et de remplacement des générations.

Le continent européen, comme on le sait, se distingue par le fait qu'aucun des pays qui le compose ne renouvelle intégralement sa population par le nombre d'enfants qu'il accueille. Ce fait, joint à l'augmentation de l'espérance de vie, implique un vieillissement généralisé de la population. Il faut bien voir que ce ne sont pas seulement les enfants qui viennent à manquer : c'est aussi une

jeunesse d'esprit, avec une volonté d'entreprendre, une envie de fonder une nouvelle famille, un désir de se projeter dans le futur, en résumé tous les ressorts qui participent au développement normal d'une nation en la tournant vers l'avenir. Un pays dans lequel vit une majorité de personnes âgées sera toujours moins créatif, et donc moins bien préparé à affronter les vicissitudes qui se présentent inmanquablement au fil des générations. En outre, au plan strictement politique et social, et indépendamment de toute considération morale, si l'on veut affronter le problème démographique actuel de manière cohérente, on ne peut pas ne pas se poser la question des effets d'une loi telle que celle qui a libéralisé l'avortement et de l'opportunité de la remettre en question. Comme on le sait, ce sujet est tabou, et, dans un silence assourdissant, il a été confisqué et banni du débat démocratique. Cette question a évidemment des incidences considérables sur la permanence de l'institution familiale. Dans ce domaine encore, l'Eglise n'a jamais varié sur sa conviction du respect inconditionnel dont toute existence humaine doit bénéficier, du moment de sa conception à sa fin naturelle. Il me semble qu'on ne peut de bonne foi lui contester le droit de présenter au moins les éléments du débat dans leur intégralité. Tôt ou tard, le continent européen sera amené à procéder à une évaluation exhaustive des effets de l'ensemble des législations nationales qui ont érigé en droit individuel l'action qui consiste à mettre un terme à une existence humaine au cours de son développement. Je ne crains pas de vous dire ma conviction qu'il s'agit là d'un défi majeur pour notre continent.

Comme on le voit, le message de l'Eglise s'exprime non seulement par l'exaltation des biens qu'elle reconnaît et où elle voit une manifestation de la bienveillante providence divine. Elle est portée à défendre ces biens chaque fois qu'ils sont menacés, raison pour laquelle il lui appartient de veiller sur eux, de mettre en garde contre les menaces dont ces biens font l'objet, et de s'exprimer parfois avec une force qui peut surprendre. L'actualité illustre son engagement à

propos du projet de loi décidé le 7 novembre dernier dans notre pays et qui se propose d'étendre l'institution du mariage à des contractants de même sexe. Il faudrait bien davantage qu'une simple relation pour recenser l'ensemble des arguments soulevés par nombre de ses pasteurs rejoints par plusieurs autres confessions religieuses, ainsi que par d'innombrables citoyens, baptisés ou pas. Tous se rendent à cette évidence que nous assistons à une véritable rupture par rapport à une tradition sociale aussi ancienne que le droit romain, selon laquelle une expression aussi éprouvée que celle qui a décrit au cours des siècles le mariage comme l'union naturelle entre un homme et une femme, se trouve brutalement disqualifiée. Avant même de penser aux aspects moraux bien réels de la question, comment ne pas considérer la nouveauté absolue qu'une telle loi introduit dans l'histoire des idées sociales et des arguments de raison qui ont toujours tenu le mariage dans la plus haute estime ? Il est encore tôt pour mesurer les conséquences de ces législations dans les pays où elles ont été mises en place. Qu'il me soit permis de témoigner qu'en Argentine, pays où je me rends régulièrement, j'ai pu observer depuis deux ans que la loi dite du « matrimonio egalitario » (précurseur de notre « mariage pour tous ») n'a pas seulement causé une grave division entre les citoyens, mais encore au sein des familles elles-mêmes. Plusieurs familles rencontrées la semaine dernière au cours d'un rassemblement de près de 3000 personnes m'ont dit que désormais il était devenu impossible de parler de ce sujet entre membres de leur famille. Au-delà de tous les arguments qui ont pu être soulevés, il me semble qu'on ne mesure pas encore l'effet extrêmement délétère qu'une telle loi aurait, si elle venait à être votée, sur le lien social.

Bien qu'engagée dans la défense de l'institution familiale, action qui la conduit nécessairement à s'exprimer en des termes négatifs, l'Eglise déploie toute une action de transmission des valeurs conjugales et familiales au travers de ses enseignements à différents niveaux. Il serait fastidieux de détailler

l'ensemble de contributions magistérielles qui ont porté bien au-delà du cercle de ses fidèles, de la constitution pastorale *Gaudium et spes* du Concile Vatican II à l'encyclique *Humanae vitae* de Paul VI, de l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* (1981) à la lettre aux familles (1995), de l'instruction *Donum vitae* à l'encyclique *Evangelium vitae*, sans compter l'apport monumental des catéchèses du mercredi sur l'amour humain du Pape Jean-Paul II, et qui furent prononcées de 1979 à 1984. On ne saurait passer sous silence non plus différentes interventions et homélies prononcées par le Pape Benoît XVI, et dont la plus récente est l'homélie du 7 octobre 2012, offerte à l'occasion du Synode sur la Nouvelle évangélisation. En cette circonstance, le Successeur de Pierre a établi un parallèle éclairant entre la crise du mariage et la crise de la foi, suggérant par là qu'une nouvelle transmission de la foi, œuvre par définition de la Nouvelle évangélisation, ne saurait faire abstraction de l'union stable des époux et de leur famille. Le Saint-Père reprenait à nouveaux frais cette idée que le mariage a le caractère d'une révélation. Ces paroles méritent d'être citées : « l'union de l'homme et de la femme, le fait de devenir une *seule chair* dans la charité, dans l'amour fécond et indissoluble, est un signe qui parle de Dieu avec force, avec une éloquence devenue plus grande de nos jours, car, malheureusement, pour diverses raisons, le mariage traverse une crise profonde justement dans les régions d'ancienne évangélisation. Et ce n'est pas un hasard. Le mariage est lié à la foi, non pas dans un sens générique... Il y a une correspondance évidente entre la crise de la foi et la crise du mariage. Et, comme l'Eglise l'affirme et en témoigne depuis longtemps, le mariage est appelé à être non seulement objet, mais sujet de la Nouvelle évangélisation ».

Une telle affirmation illustre la vision de l'Eglise radicalement fondée dans l'espérance. Aucune loi ne peut empêcher un homme et une femme qui ont décidé de s'aimer en vérité, de le faire. Aucune loi ne peut faire obstacle à la joie émerveillée de parents devant leur enfant qui vient au monde. Aucune loi ne



peut nier ce qu'un tel engagement des époux porte en soi d'espérance pour le futur.

Si nous avons à énoncer les quelques idées-force qui expriment le message de l'Eglise, il me semble que nous devrions approfondir les éléments suivants :

- Il n'y a pas de famille sans fondement dans la vérité de l'amour conjugale. Cet enseignement, développé à plusieurs reprises par le Bienheureux Jean-Paul II, se fonde sur sa lecture du chapitre 19 de Saint Matthieu, en particulier du dialogue étonnant entre Jésus et les Pharisiens. La question de ces derniers sur la liberté que Moïse avait concédé de répudier sa propre femme, au moyen d'un libelle de répudiation se situait uniquement au plan superficiel de l'obligation de la Loi. Les interlocuteurs de Jésus ne s'intéressent qu'à ce qui est permis ou à ce qui est défendu. Jésus les renvoie à la bonté d'une Révélation inscrite dans la Création : *à l'origine, il n'en était pas ainsi*. Tous les approfondissements anthropologiques de l'amour humain et de la famille s'inscriront chez Jean-Paul II dans une perspective qui s'élevait toujours vers l'Auteur divin du mariage et le mystère des origines humaines.
- Théologie et anthropologie se rejoignent dans le lien opéré par lui entre l'amour de l'homme et de la femme et la création de tout homme à l'image de Dieu. A ses yeux, en effet, la plénitude de l'homme créé est rendue manifeste par une communion de personnes exprimée par la complémentarité sexuelle. Le récit biblique parle du désir profond d'Adam d'une aide qui lui fut semblable. L'événement de la présence d'Eve à son côté le remplit de joie et d'admiration : *celle-là est vraiment chair de ma chair et os de mes os*. Comment ne pas citer

l'extraordinaire phrase d'une catéchèse qui n'a pas manqué d'ouvrir de grande perspective pour l'anthropologie théologique : *l'homme devient image de Dieu non pas tant au moment de la solitude qu'au moment de la communion. Depuis le début, en effet, il n'était pas seulement l'image dans laquelle se reflétait la solitude d'une Personne qui gouverne le monde, mais aussi, et essentiellement, l'image d'une divine et impénétrable communion de Personnes.*

- Un autre élément, beaucoup plus classique, réside dans le caractère indissociable des deux dimensions de l'amour conjugal : unitive et procréative. Il me semble que cet argument qui a tant aidé à l'élaboration d'une éthique philosophique et théologique de la sexualité, pourrait aussi être approfondie dans une perspective familiale. Cet aspect touche au mystère de l'origine de tout homme et de toute femme qui peut référer sa propre origine à un acte d'amour entre ses parents. Nous touchons là à un aspect quasi ontologique de l'amour humain qui, dans l'ordre de la nature, est intrinsèquement lié au mystère de la vie humaine.
- Dans la même ligne, il convient de situer la lettre aux familles dont sont restées célèbres un certain nombre de formules. Parmi elles, l'expression « généalogie de la personne » a permis de lier l'aspiration naturelle à fonder une famille à la dimension originelle de l'homme : tout être humain devrait se percevoir comme le fruit d'un amour mystérieux. La famille est le centre et le cœur de la civilisation de l'amour. Une société sans familles est une société sans amour.
- Au-delà de l'amour conjugal la famille introduit ainsi le double mystère de la paternité et de la maternité. L'un et l'autre se donnent à connaître par les toutes premières expériences de l'enfant qui découvre sa filiation à travers la double médiation de la relation à sa mère et de la relation à son père. Ces deux relations ensemble éveillent en lui

l'intuition d'une paternité-maternité plus radicale : il se découvre enfant de Dieu.

Il y aurait un grand nombre d'autres éléments à citer. Je me contenterai du plus original au cours de ces dernières années. Nous le devons à Benoît XVI dans le premier chapitre de son encyclique *Deus caritas est*. Le texte n'avait aucunement l'intention d'approfondir l'amour humain mais la charité divine, cela lui fut toutefois l'occasion d'une réflexion sur la dialectique classique entre *eros* et *agapé*. Le but de cette réflexion était de pénétrer la nature de l'amour de Dieu, aux deux sens du terme : l'amour que Dieu a pour l'homme, et l'amour que l'homme a pour Dieu. L'amour entre l'homme et la femme apparaît alors comme l'archétype de l'amour par excellence. *Eros et agapé, dit Benoît XVI, ne peuvent jamais être dissociés. Cela est vrai pour l'homme, parce que cela est vrai aussi pour Dieu. L'amour de Dieu pour le Peuple élu est ensemble eros et agapé comme l'est aussi l'amour du Christ pour les hommes. Il y a une double implication, le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la relation de Dieu avec son Peuple, et réciproquement : la façon dont Dieu aime devient la mesure de l'amour humain.*

✠ Jean Laffitte